

Grains—Paiements anticipés

Le gouvernement n'a pas fait connaître ses intentions au sujet des projets d'abandon. La date limite tombera le mois prochain. Toute la question du transport des céréales et de son orientation à la fin des années 70 et au début des années 80 demeure assez vague. Une telle situation crée beaucoup d'incertitudes chez l'agriculteur de l'Ouest. Les taux du Pas du Nid-de-Corbeau se rattachent aussi étroitement au transport. J'ai l'impression que le ministre a tâté le terrain dans ses déclarations récentes à propos des initiatives qu'aimerait prendre le gouvernement, encore qu'actuellement il ne fasse absolument rien. En d'autres termes, il lance un ballon d'essai pour voir d'où vient le vent. Au lieu de déclarer franchement ses intentions, le gouvernement fait des offres. Il en résulte de la confusion dans le secteur du transport des grains.

Lorsque nous parlons du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, nous parlons de quelque chose de fondamental et de quasi essentiel à la vie économique. Si le gouvernement estime nécessaire de le modifier, il devrait indiquer ce qu'il fera en contrepartie, en cas de suppression ou d'abandon du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Je pense que c'est là le genre de choses auxquelles s'attendent les agriculteurs.

Autre sujet de frustration, de contestation et d'incertitude: l'expédition des céréales à nos deux ports de sortie, Vancouver et Thunder Bay. Les débardeurs parlent encore une fois de grève et les inspecteurs de céréales, d'après mes renseignements, sont presque certains de se mettre en grève sous peu à moins qu'on ne leur accorde la même augmentation de salaire que celle dont ont bénéficié les manutentionnaires il y a quelques mois. C'est là une indication du genre d'incertitudes manifestées ces temps-ci. Le gouvernement n'a pas pris l'initiative pour dissiper ces incertitudes, et s'est en fait déchargé du problème sur l'industrie céréalière. Bien que cela ne soit pas en soi une mauvaise chose, le gouvernement n'en doit pas moins assumer le rôle principal et être le principal catalyseur dans toute cette affaire, parce que les décisions devront être prises en rapport avec le transport, avec le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et, en fin de compte, avec la main-d'œuvre.

Ces questions auront de grandes répercussions non seulement pour l'année prochaine mais certainement pour le reste de la décennie également. Il est donc très important que le gouvernement fasse en ce moment preuve de leadership. Je prévois que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé devra assumer une grande partie de la responsabilité dans ce cas.

Pour ce qui est des quantités et des genres de céréales que nous avons actuellement en stock au Canada, chacun sait que la récolte de 1974 a été décevante. Il y a eu une baisse de qualité des céréales, dont une grande partie devra entrer dans la catégorie inférieure. Dans ces conditions, je pense que les prix demeureront élevés dans l'avenir prévisible, certainement jusqu'en 1977 et peut-être même en 1978 ou au-delà car actuellement, par exemple, l'objectif poursuivi par la Commission canadienne du blé consiste à vendre le plus possible de sorte qu'il ne reste pour ainsi dire plus de céréales en stock. A mon avis, c'est un but louable, du moins satisfaisant à l'heure actuelle.

En raison de la qualité des grains et du prix du blé qui demeure ferme au Canada, au niveau de \$6, les consommateurs doivent être avertis d'avance qu'ils devront payer les produits alimentaires plus cher pendant les prochains mois et peut-être même pendant les deux prochaines années. Si le prix des céréales est élevé, les coûts de production d'autres produits, notamment, du bœuf de bou-

cherie, du porc, des bovins et des volailles, seront aussi élevés. Le consommateur devra être patient envers les agriculteurs et prêt à accepter de payer plus pour se nourrir.

Pour terminer, les avances en espèces portées de \$6,000 à \$15,000 sont bien accueillies. Toutefois, j'avertis le gouvernement que si, à un moment donné, le cours des céréales baisse, même si ce n'est guère possible, alors le maximum de \$15,000 pourrait être insuffisant. Si les coûts de production des céréales continuent de grimper, le prix de détail ne devra guère baisser; autrement, les agriculteurs verraient leur situation financière retomber à ce qu'elle était en 1969, 1970 et 1971. Si une telle situation devait se produire, j'espère que le gouvernement sera alors disposé à modifier la loi actuelle et à majorer les paiements maximums de \$15,000 pour qu'ils correspondent aux coûts.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour faire quelques observations sur le bill. J'en appuie la portée générale. A mon sens, il est la preuve que l'idée des versements anticipés présentée par le gouvernement du très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) était réalisable. Je me rappelle les discussions de 1957; le gouvernement libéral de l'époque n'y voyait rien de bon, il alléguait que les cultivateurs décamperaient avec l'argent ou encore que l'argent ne serait pas recueilli en montants substantiels. La suite a prouvé que ces craintes n'étaient pas fondées et voilà maintenant qu'on propose des paiements anticipés plus élevés, plus conformes à la situation actuelle.

Aussi, en principe, je suis d'accord avec le projet de loi. D'autre part, j'aimerais faire quelques observations sur la nécessité de faire de l'agent d'élevateur le percepteur du gouvernement. Cette situation mérite d'être étudiée; quel qu'un d'autre que l'agent pourrait fort bien être chargé de la perception, surtout lorsqu'il y a des différends ou encore lorsque la personne en cause est en difficulté. L'agent d'élevateur est dans une situation délicate. Il est l'agent de la compagnie, souvent le syndicat ou la United Grain Growers. Il est en outre le représentant de la Commission du blé et doit interpréter son règlement et autres documents. Il doit aussi se faire l'arbitre en matière de catégories de céréales.

● (1620)

Autrement dit, il se trouve pris entre deux feux, d'un côté, ses employeurs, le gouvernement—par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé—et la Commission des grains, et il essaie de satisfaire ses clients et, souvent, ses amis et les gens de la collectivité où il vit. C'est pourquoi, bien que, semble-t-il, peu de comptes restent longtemps impayés, il faudrait, si possible, décharger de ces questions l'agent d'élevateur et les confier à quelqu'un d'autre. Il serait sûrement possible de trouver, parmi les différents groupes intéressés à l'activité du producteur de céréales, des personnes qui seraient mieux à même de régler ces problèmes que des agents d'élevateur.

J'aimerais maintenant passer à quelques autres points qui se rattachent au bill, mais non directement; le budget en est un. Hier soir, le ministre des Finances (M. Turner) a passé beaucoup de temps à nous dire que nous devrions produire plus de céréales et je pense qu'il a presque utilisé cette expression: les Canadiens vivent trop bien. Je ne veux pas m'attarder sur ce point, mais il me semble qu'il n'y a rien dans le budget pour les agriculteurs, ni pour les manutentionnaires de céréales. Quelques mesures favorisent peut-être la meunerie, mais il n'y a pratiquement rien pour l'agriculteur ou le producteur de céréales. Depuis six